

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

6, Rue du Bel-Air, 92 MEUDON

BUT :

◆ *Sauvegarder ce qui reste de verdure à Meudon et aux environs* ◆ *Obtenir des Pouvoirs Publics que soient protégés les sites situés sur la Commune, son patrimoine historique et son caractère traditionnel.*

Bulletin n° 9

Novembre 1968

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 28 Septembre 1968

et de la

Conférence de M. Georges POISSON

Conservateur du Musée de l'Ile-de-France et du Château de Sceaux

sur

Le Passé, le Présent et l'Avenir des Hauts-de-Seine

Assemblée Générale du 28 Septembre 1968

M. Huré ouvre la séance à 16 h 30. Elle débute par la lecture des rapports.

Rapport du Groupe de Travail "Sauvegarde et Protection"

présenté par son Président M. Berger, Vice-Président du Comité

Classement des Sites.

Le 20 décembre 1967, Monsieur le Ministre des Affaires Culturelles a pris un arrêté inscrivant à l'inventaire des Sites une grande partie de notre Commune. Cet arrêté sera complété incessamment par un autre concernant toutes

les propriétés d'Etat de la commune, pour qu'elles soient classées comme monuments historiques, la forêt non comprise.

Pour les particuliers, ce texte n'empêche nullement les constructions nouvelles

dans le périmètre inscrit à l'inventaire; il impose simplement l'examen des permis de construire par la Commission Départementale des Sites donc maintenant des Hauts-de-Seine.

Pour la perspective de l'avenue du

Château au Petit-Clamart, une étude de rénovation et de réimplantation est en cours. C'est la suite logique du rapport de M. Trouvelot, architecte général des monuments historiques. Il y a certaines difficultés pour l'établissement d'un tel projet dont l'ampleur des travaux est considérable, car quatre Ministères sont intéressés (Agriculture, Education Nationale, Armée, Affaires Culturelles).

Dans la partie qui se trouve dans la forêt, qui dépend donc du Ministère de l'Agriculture, les eaux-et-forêts, au-dessus du plan d'eau hexagonal de Chalais Meudon, ont déjà entrepris des travaux très importants pour reconstituer le « Tapis Vert ». Près de deux cents tilleuls, qui borderont les allées de chaque côté du tapis vert de la perspective, seront plantés à l'automne pour la compléter. Les deux contre-allées réaménagées sont interdites aux voitures. A Chalais-Meudon, le Ministère de l'Air a commencé d'abattre des hangars dans l'axe de la perspective. Cela irait plus vite si les autorités compétentes avaient pris une décision définitive pour le futur emplacement du Musée de l'Air.

Pour l'avenue du Château, des travaux vont être entrepris pour réaliser un aménagement définitif. M. Julien-Laferrrière, notre Vice-Président, vous en parlera tout à l'heure.

Des riverains de l'avenue du Château avaient envoyé une pétition à M. le Ministre des Affaires Culturelles. Le sachant, nous avons écrit à M. Delhay, Directeur de l'Observatoire de Paris et de Meudon. La réponse fut la suivante : « L'Observatoire ne peut rien faire de provisoire faute de crédit ».

Les Services Techniques de la Municipalité prendront toutes les précautions voulues pour l'examen des demandes de permis de construire. Les camions ne seront autorisés à desservir les chantiers qu'après accord préalable de M. Remondet, architecte en chef des Bâtiments Civils et des Palais Nationaux. Les camions des entreprises de constructions devront accéder aux chantiers perpendiculairement à la chaussée sans emprunter les contre-allées.

M. Delhay a fait une demande à la police nationale et à la gendarmerie pour avoir une aide efficace pour faire respecter l'arrêté préfectoral du 12 juin 1967 (texte au bas de l'avenue).

Eaux-et-Forêts.

M. Valette, ingénieur en chef des Eaux-et-Forêts et du Génie Rural, nous a demandé notre collaboration pour établir un projet de reconstruction d'une fontaine à côté de l'étang de Trivaux.

M. Jantzen, architecte, que vous connaissez tous, a bien voulu se charger d'en faire le projet.

Cette fontaine sera réalisée à la fin de l'année ou début 1969.

M. Valette a bien voulu organiser comme l'an dernier une visite promenade de la forêt de Meudon. Elle a eu lieu le samedi 18 juin dernier.

Nous nous sommes préoccupés du sort de la propriété Hugo, située entre l'Ermitage de Villebon et l'étang de Villebon. C'est une enclave privée à l'intérieur d'une propriété domaniale, et rien ne pourra s'y effectuer sans l'accord de l'Administration des Eaux-et-Forêts. Pour l'instant il n'y a aucune demande.

En ce qui concerne les cèdres de Villebon, avant l'arrêté d'inscription à l'inventaire des sites, la maison forestière de Villebon avait été classée en son temps et avec elle les cèdres qui s'y trouvent à côté. Mais l'arrêté correspondant devint caduc en 1965. Depuis l'arrêté du 20 décembre 1967, la question est plus simple à résoudre, les cèdres sont de nouveau réinscrits à l'inventaire mais ils gênent les Ponts-et-Chaussées pour le tracé de l'autoroute. L'Administration de l'Office des Forêts se basant sur l'arrêté de décembre, s'efforcera de les conserver.

Sites et points de vue à préserver.

L'abreuvoir de la rue de la République et sa petite terrasse seront remis en état par la Municipalité, quand le déplacement des magasins qui s'y trouvent provisoirement implantés sera réalisé. Nous avons photographié des gravures d'une époque où la fontaine était en état. Nous les remettrons à la Municipalité.

La balustrade du 17^e siècle de la terrasse de l'ancien Château de Bellevue a été réparée dans le style ancien par la Municipalité.

La grotte et la cascade de la rue des Montalets, propriétés de l'office d'H.L.M. ont déjà subi une rénovation de base importante; le reste sera terminé cette année. Nous pouvons remercier M. Dobel, Président de l'Office d'H.L.M., dont les crédits sont limités, et qui a pu faire faire cette restauration. Nous y ferons apposer une petite plaque men-

tionnant les origines du couvent qui se trouvait aux Montalets (le domaine des Chartreux).

Notre Comité a constaté avec regret l'aspect désastreux présenté par la rue Marcel-Allégot à l'entrée de Bellevue : les immeubles construits à l'emplacement de l'ancien Collège d'Artois ne donnent pas lieu à critique, mais en face le pavillon de l'aile des Bains de l'ancien Château de Bellevue a un crépissage absolument lépreux; après la place du Président-Wilson, à gauche, l'emplacement de l'ancien restaurant de la Tête Noire, détruit par un bombardement, présente des restes de bâtiment et un jardin à l'abandon, d'un aspect absolument déplorable. Aucun programme n'est envisagé par les propriétaires tant que le problème des dommages de guerre, qui fait l'objet d'un procès avec l'Administration ne sera pas résolu. Nous essayons d'obtenir que l'aile des Bains soit ravalée, soit par son propriétaire, soit par la Municipalité. D'après les derniers renseignements que notre Président a eus, le procès des dommages de guerre de la Tête Noire a été à nouveau retardé et n'est pas encore venu.

Nous nous sommes préoccupés également du Musée Rodin pour voir s'il ne serait pas possible que ses alentours soient plus dignes d'un tel musée, M^{me} Goldscheider, Conservateur de ce musée, entre évidemment parfaitement dans nos vues et a fait une demande à M. Malraux, Ministre des Affaires Culturelles, pour obtenir le classement comme monument historique du Musée Rodin de Meudon en insistant sur la qualité exceptionnelle des différentes sculptures qui s'y trouvent.

Affichage et Publicité.

Notre attention s'est portée également sur l'affichage de la publicité à Meudon.

Nous sommes intervenus auprès de M. Leduc, Maire de Meudon, qui a obtenu que la direction de Monoprix fasse supprimer le panneau lumineux « Monoprix » qui se trouvait sur le toit du magasin de la rue de la République.

Pour l'avenir, l'arrêté d'inscription de notre commune du 20 décembre 1967 se refuse entre autres à l'application de la loi du 12 avril 1963 relative à la publicité par panneaux réclame, par affiches, et aux enseignes (entre autre l'article 5).

Cas particuliers de protection signalés au Comité.

Nous sommes intervenus dans de nombreux cas particuliers :

— Arbres situés à la limite de Bellevue, rue Basse de la Terrasse. La société

« CICA », promoteur de la construction, qui se trouve à la place de l'ancienne école d'Artois a donné toute assurance au sujet de la conservation des arbres qui bordent cette propriété rue Basse de la Terrasse.

— M. Jantzen nous a signalé que les copropriétaires du 37, avenue du Château

se sont cotisés pour sauver un séquoia situé dans leur domaine, malgré la dépense très élevée qui en est résultée pour eux. Nous ne pouvons que les en féliciter.

D'autres cas intéressants nous ont été signalés. Dans la mesure de nos moyens nous essayons d'agir rapidement.

Rapport du Groupe de Travail "Aménagement et Urbanisme" présenté par son Président M. Julien-Laferrière, Vice-Président du Comité

Nomination de l'Architecte-Urbaniste.

A l'Assemblée Générale de l'année dernière, M. Guislain qui présidait à l'époque notre groupe de travail, vous avait indiqué que l'urbaniste proposé par le Ministère de l'Équipement et agréé par la Municipalité n'avait toujours pas reçu sa proposition de contrat. La question n'ayant pas avancé à la fin de l'année, notre Président a appris qu'elle dépendait du Directeur du G. E. P. (Groupe d'Études et de Programmation) des Hauts-de-Seine, M. Sato. Nous avons eu, M. Huré, M. Guislain et moi-même, plusieurs entretiens à ce sujet avec cette personnalité et il est apparu que celle-ci n'était pas disposée à ratifier le choix qui avait été envisagé primitivement.

Par contre, M. Sato nous a parlé favorablement d'une équipe de jeunes urbanistes, « l'Atelier d'Études Coordonnées et d'Architecture » (A.T.E.C.A.), dont le principal animateur, M. Dottelonde, que M. Guislain connaît bien, a pris plusieurs contacts avec nous. Nous l'avons présenté à M. le Maire de Meudon, qui a bien voulu lui donner son agrément.

M. Sato et M. Dottelonde se sont mis d'accord sur le contrat d'État. Il reste à mettre au point le contrat avec la Municipalité, ce qui ne devrait pas tarder.

Nous pensons donc que cette question capitale est bien près d'être résolue et que l'établissement du schéma directeur d'aménagement de Meudon sera entrepris avec toute l'activité désirable. Il est hors de doute que notre Comité sera appelé à collaborer d'une façon fructueuse avec l'urbaniste.

Aménagement de l'avenue du Château.

A l'Assemblée Générale de l'année der-

nière, M. Guislain vous avait mis au courant des démarches qu'il avait effectuées au sujet du projet d'aménagement de l'avenue du Château, auprès de M. Remondet, architecte en chef des Bâtiments civils et Palais nationaux, chargé à ce titre du Domaine de l'Observatoire.

A la suite de l'examen de ce projet, par notre Comité et des desiderata formulés par les riverains de l'avenue à la réunion que nous avons organisée le 17 décembre 1966. M. Remondet avait tenu compte, en grande partie, de nos suggestions, et avait apporté un certain nombre de modifications à son projet.

Dès à présent un crédit important a été accordé pour l'aménagement de l'avenue du Château, cet aménagement devant, en principe, être entrepris avant la fin de l'année 1968 et s'échelonner sur environ trois ans, de manière à être achevé vers la fin du V^e Plan.

Toutefois, le Conseil Général des Bâtiments de France a demandé certaines retouches au projet de M. Remondet, en lui donnant un caractère plus rustique, et en supprimant toute possibilité de stationnement des voitures sur toute la largeur de l'avenue. Nous pensons que cette interdiction, très séduisante théoriquement, sera difficilement applicable, un certain nombre de riverains, desservis uniquement par l'avenue, ne pouvant aménager de stationnement à l'intérieur de leur propriété.

Le problème du maintien des arbres actuels, dont la suppression totale avait été envisagée par l'Administration pour avoir, dans quelques dizaines d'années, une plantation parfaitement homogène, semble se résoudre d'une manière satisfaisante : les arbres seraient maintenus en principe, sous réserve de l'avis d'un

expert de l'Office des Forêts, leur remplacement devant se faire arbre par arbre, lorsque le besoin s'en ferait sentir, comme cela s'est fait autrefois, ce qui ne nuirait pas à l'esthétique de l'avenue au cours des prochaines années.

Le projet remanié, qui fait actuellement l'objet d'un devis estimatif, doit être présenté dans sa version définitive au milieu d'octobre au Conseil Général des Bâtiments de France. S'il est approuvé les travaux pourraient être entrepris assez rapidement, en commençant par la partie basse, c'est-à-dire au voisinage de l'avenue Galliéni. Les crédits primitivement prévus pour 1968 seront réduits par suite du retard apporté à l'approbation du projet. Mais ils seront intégralement reportés sur 1969.

Restera le problème de la prise en charge de l'entretien de l'avenue. Il est envisagé que cet entretien soit assuré par les Services des Palais Nationaux, ce qui nécessiterait la cession de l'avenue du Ministère de l'Éducation à celui des Affaires Culturelles.

Contacts périodiques avec les Services

Techniques de la Mairie.

A la suite d'une demande qui lui a été faite par notre Président, M. Huré, Monsieur le Maire de Meudon a accepté que le Directeur des Services Techniques de la Mairie, M. Dupas, ait périodiquement un entretien avec moi pour parler des questions en cours, et notamment des permis de construire en cours d'instruction.

Les premiers entretiens que j'ai pu avoir, dans ces conditions, avec M. Dupas, se sont déroulés dans une excellente

atmosphère de collaboration. Après avoir été informé des seuils de compétence des autorités habilitées à délivrer les permis de construire, et des règles d'occupation des sols appliquées dans l'instruction de ces permis, j'ai été mis au courant des permis de construire en cours d'examen. Avant les vacances, deux permis de construire avaient été transmis au Département pour examen :

- l'un concernant le logement des médecins retraités à l'emplacement de l'ancienne clinique d'accouchement près de la gare de Bellevue,
- l'autre concernant une opération de

36 logements, en immeubles à 4 étages sur rez-de-chaussée, 2 à 12, rue des Terre-Neuve, en prolongement des bâtiments de l'îlot de rénovation du Centre.

Ces deux projets ne semblent pas devoir susciter d'observations de la part de notre Comité.

Problèmes de Meudon-la-Forêt.

M. Sabatier, qui représente avec beaucoup de compétence et de dévouement notre Comité à Meudon-la-Forêt, nous a alertés, avant les vacances, sur

différents problèmes concernant cet ensemble et notamment sur des aménagements de chantier qui n'avaient pas été enlevés : baraques, clôtures provisoires, emplacements non nivelés ni aménagés, et sur certaines insuffisances d'entretien général. Après intervention de notre Président et de M. Sabatier auprès de la Mairie et de la Société promoteur de l'opération, une amélioration a été constatée : des baraques ont été enlevées, des clôtures provisoires enlevées, un nivellement de terrain exécuté. M. Sabatier veille à ce que le programme envisagé soit mené à bonne fin.

Rapport du Groupe de Travail "Information et propagande"

présenté par son Président M. Coup de Fréjac, Vice-Président du Comité

Depuis que notre Association a été créée, elle s'est livrée à tout un ensemble d'études, d'enquêtes et d'inventaires qui ont nécessité beaucoup de réflexion et de discrétion; en conséquence, pendant cette période, il a été assez difficile de faire simultanément une campagne d'information. Nous avons donc simplement cherché à informer le mieux possible les membres de notre Comité par le moyen d'un bulletin qui a maintenant une périodicité régulière et qui apporte des nouvelles sur l'ensemble de nos interventions.

Nous avons aussi, reprenant un pro-

gramme qui avait déjà été lancé par les Amis de Meudon, organisé une visite d'un quartier de la ville à l'intention de ceux qui voulaient en connaître l'histoire. Etant donné le succès de cette première manifestation, nous envisageons de poursuivre cette initiative.

Ce qui nous apparaît possible d'être fait maintenant, c'est, avec l'appui de la presse, d'intéresser un public plus large que celui de nos membres à certaines suggestions, idées ou propositions que le Comité de Sauvegarde pourrait être amené à faire. Nous pensons par exem-

ple à des études-plaidoyers pour : la remise en valeur de l'allée du Château, la remise en valeur de l'Abreuvoir, la protection des « Villages de Meudon » (Val-Maison, Rouge-Fleury), les promenades (ville et forêt) de Meudon.

Ces suggestions faites au nom du Comité constitueraient un effort positif dans la voie de la sauvegarde. Elles seraient suivies par un projet d'urbanisme.

Je pense donc que d'ici quelque temps dans la presse régionale, plus particulièrement dans les « Nouvelles de Versailles », nous arriverons à attirer l'attention du public sur nos vues et nos efforts.

Rapport financier de M. de Gonnevillle, Trésorier du Comité

Les comptes de l'exercice 1967 se présentent de la façon suivante :

Les recettes se sont élevées à la somme de	3.363,00
provenant de 255 versements de cotisations.	
Les dépenses atteignent la somme de . .	2.487,43
se décomposant comme suit :	
— impression du bulletin n° 5	1.150,00
— travaux photographiques divers	325,98
— frais de secrétariat	1.011,45
Le 1 ^{er} janvier 1967, le solde créditeur était de	2.782,80
et le 31 décembre 1967, de	6.145,80
Je vais maintenant examiner la situation financière au 15 septembre 1968.	
Nous avons encaissé à cette date la somme de	4.120,50
se décomposant comme suit :	
— 239 versements de cotisations	2.934,00
— publicité introduite dans les bulletins n°s 7 et 8	1.186,50

A cette même date, les dépenses s'élevaient à	6.091,55
se répartissant ainsi :	
— impression des bulletins n ^{os} 6, 7, 8 ..	4.538,16
— frais de distribution spéciale du bulletin n ^o 6 à Meudon-la-Forêt	150,00
— frais de secrétariat	1.321,14
— inscription à la Fédération des associations de Sauvegarde de l'Île-de-France	20,00
— trop perçu sur annonce publicitaire..	62,25
Au 15 septembre, le solde créditeur était donc de	1.687,22

Evidemment, cette somme est relativement faible parce qu'il nous faut prévoir d'ici la fin de l'année le paiement du bulletin n^o 9 qui représentera environ 1.500 F, et diverses dépenses de secrétariat : environ 500 F. Nous aurons en compensation, des recettes de publicité

sur le bulletin n^o 9 qui se chiffrent aux environs de 700 F.

Ainsi, s'il n'y avait pas de nouveaux paiements de cotisation d'ici la fin de l'année, nous arriverions fin décembre avec un solde de caisse très faible et très insuffisant pour couvrir les premiers frais

de 1969. Il est donc urgent que les retardataires versent leur cotisation et, à ce sujet, je leur demande de bien vouloir libeller leurs chèques bancaires ou postaux au nom du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon de préférence à celui du trésorier.

Rapport de M. Huré, Président du Comité

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de prendre part à la troisième Assemblée Générale de notre Comité. Votre présence est pour nous un encouragement précieux. Je salue tout spécialement M. Leduc, maire de Meudon, qui réserve toujours une attention si prompte et si efficace aux problèmes que j'ai à lui soumettre, M. Labbé, député; M. Gauer, maire-adjoint; M. Langrognet, conseiller général; M. du Chayla, président de la Fédération des Associations de Sauvegarde et d'Animation de l'Île-de-France, la Princesse Mestchersky, présidente des Vieilles Maisons Françaises pour le Département des Yvelines.

Je remercie M. Isnard, administrateur des Laboratoires de Bellevue, qui a bien voulu nous prêter cette salle et MM. Roue et Hannin qui ont pris en charge l'enregistrement.

Les rapports de MM. Berger, président du Groupe de Travail « Sauvegarde et Protection », Julien Laferrière, président du Groupe de Travail « Aménagement et Urbanisme », Coup de Fréjac, président du Groupe de Travail « Information et Propagande », et de Gonville, trésorier, viennent de vous être lus.

A les écouter vous avez pu vous rendre compte que notre Comité n'a pas ménagé ses efforts pour veiller sur les intérêts que vous lui avez confiés.

Depuis notre dernière Assemblée Générale, aux vacances près, il ne s'est guère écoulé qu'une année et, sur notre domaine d'activité, on ne peut pas moissonner beaucoup de résultats définitifs dans ce laps de temps relativement bref.

Nous pouvons tout de même présenter comme tels les réalisations suivantes d'importances diverses auxquelles nous avons apporté notre meilleure contribution :

— L'inscription à l'Inventaire des Sites des bois de Meudon et de toute une vaste partie de notre Cité.

— Le coup d'arrêt donné par la Municipalité à un élargissement de l'avenue Marcellin-Berthelot qui risquait d'augmenter encore considérablement le trafic automobile, déjà excessif, dans cette rue et dans le bas de la vénérable avenue du Château.

— L'enlèvement de l'enseigne lumineuse sur le toit du magasin Monoprix, rue de la République. Cette publicité, un peu provocante, aurait pu avoir des imitatrices, ce qui aurait fait perdre à l'atmosphère des soirées meudonnaises le calme et le repos qui sont parmi ses meilleurs charmes.

— Le remplacement par la Municipalité de certains éléments, qui avaient disparu au cours des âges, de la balustrade ancienne qui donnait du parc du Château de Bellevue sur la Seine et sur Paris.

— L'évacuation des premières épaves qui déshonoraient la rue du Cerf.

Nous avons en outre travaillé de notre mieux à faire avancer vers une solution satisfaisante deux affaires qui nous tiennent particulièrement à cœur, en raison de leur importance : la nomination d'un Architecte-Urbaniste qui préparera le futur de notre Cité et le projet de remise en état de l'avenue du Château. Si elles n'ont pas encore complètement abouti d'un côté comme de l'autre on est maintenant semble-t-il, tout près du but.

Nous nous sommes occupés de toute une série de questions, grandes ou petites, qui ont été portées à notre connaissance et qui concernaient l'insuffisance d'entretien et diverses séquelles de travaux à Meudon-la-Forêt, les bruits que font, de nuit comme de jour, certains ateliers de la Régie Renault et qui sont très gênants pour les habitants du voisinage au Bas-Meudon, la fontaine à installer près de l'Étang de Trivaux; l'aile des bains de l'ancien Château de Bellevue, les ruines de l'ancien hôtel de la Tête Noire, le Musée Rodin, la Tour de Villebon, les cèdres de Villebon, etc., etc...

Enfin, nous avons organisé, de concert avec les Amis de Meudon, une première visite guidée des « curiosités » de notre Cité, dont beaucoup sont trop peu connues... Ce programme sera poursuivi.

Tout cela a demandé beaucoup d'efforts et je suis certain d'être votre interprète en remerciant nos Administrateurs, et particulièrement les Membres du Bureau, et nos Animateurs de quartier de leur labeur diligent et empressé.

Et tout cela n'a pu être réalisé que grâce à beaucoup de compréhension et de bonne volonté de la part des Pouvoirs Publics et en particulier de la Mairie de Meudon. Qu'eux et elle veuillent bien trouver ici l'expression de notre profonde gratitude.

Je voudrais n'avoir à vous annoncer que de bonnes nouvelles. Mais il faut bien que vous sachiez que la rentrée des cotisations ne s'effectue toujours pas de façon satisfaisante... Nous avons plus de 400 inscrits. 255 cotisations seulement ont été réglées en 1967 et au 15 septembre dernier nous n'en avons encore reçu, depuis le début de l'année, que 239. Quitte à me répéter je redis avec plus d'insistance encore ce que je vous ai dit l'an dernier : Vos cotisations sont dans une large mesure nos munitions. Il nous les faut, d'abord et avant tout, pour couvrir nos frais dont la quasi totalité consiste dans l'impression et l'expédition de nos Bulletins. Il nous les faut aussi, parce que, plus nous serons nombreux, plus nos initiatives et nos démarches auront de poids et de chances de succès. Or, décevantement, nous ne pouvons compter dans notre nombre que ceux d'entre vous qui s'imposent le paiement d'une cotisation.

Nous allons d'ailleurs adresser à tous ceux de nos membres qui n'ont pas encore payé leur cotisation 1968 — et même pour certains d'entre eux, celle de 1967 — un rappel individuel. J'espère qu'il sera largement entendu.

Nous comptons en outre proposer à partir de l'an prochain la domiciliation du paiement des cotisations aux comptes de Chèques Postaux ou aux comptes bancaires des intéressés.

En attendant nous avons élargi le champ de nos ressources, en introduisant la publicité non pas à la télévision... mais dans nos bulletins. Mais, même ainsi, nous avons tout juste ce qu'il faut pour payer nos trois Bulletins annuels...

Je saisis l'occasion de remercier en bloc les nombreux adhérents qui ont joint à

leurs cotisations un mot aimable d'appréciation sur notre œuvre. Nous avons été très sensibles à leur intention.

M. Huré propose alors les modifications suivantes aux statuts :

Article 2.

Le paragraphe de l'article 2 précise que l'Association a pour objet de :

« Sauvegarder les paysages, les sites, les monuments et les espaces verts de Meudon, Bellevue et les environs ».

Il s'agit de le remplacer par le suivant :

« Sauvegarder les paysages, les sites, le patrimoine historique, le caractère traditionnel, les monuments et les espaces verts de Meudon, Bellevue et les environs ».

En conséquence, le but du Comité tel qu'il est indiqué sur les Bulletins triannuels, les bulletins d'adhésion... sera défini dorénavant comme suit :

« Sauvegarder ce qui reste de verdure à Meudon et aux environs. Obtenir des Pouvoirs Publics que soient protégés les sites situés sur la Commune, son patrimoine historique et son caractère traditionnel ».

Article 9.

Les deux premières phrases de l'article 9 sont les suivantes :

« L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de trente au plus. Ceux-ci sont élus pour trois années ».

Il s'agit de les remplacer par :

« L'Association est administrée par un Conseil. Ses membres sont élus pour trois années ».

Article 10.

Les deux premières phrases de l'article 10 actuel sont les suivantes :

« Tous les trois ans, le Conseil d'Administration nomme un bureau se composant du Président d'Honneur, d'un Pré-

sident, d'un Trésorier, de trois membres au moins et de six au plus. Il pourra être complété s'il y a lieu par des Vice-Présidents, un Secrétaire, un Secrétaire-adjoint, un Trésorier-adjoint, un Archiviste, un Archiviste-adjoint ».

Il s'agit de les remplacer par la suivante :

« Tous les trois ans le Conseil d'Administration nomme un bureau dont il fixe la composition. »

Les rapports et les projets de modifications aux statuts sont adoptés.

La cooptation de MM. Bâcle, Bonnel, de Gonnevillle, Ronssin, Sabatier comme Administrateurs est ratifiée.

Tous ces votes sont obtenus à l'unanimité des 91 membres présents et des 70 membres représentés.

Il n'y a pas lieu de procéder à la réélection d'Administrateurs puisque tous les mandats ont été renouvelés l'an dernier pour trois ans.

Une personne se plaint de la lenteur avec laquelle se prépare ou plutôt ne se prépare pas, le plan d'urbanisme. Elle dit que la Municipalité et l'Administration se renvoient la balle, qu'en attendant il n'y a pas de plan et que les maisons continuent d'être construites au gré des constructeurs, déformant la physionomie d'une cité qui, plus ou presque, que toute autre, mérite qu'on veille à lui conserver sa personnalité si attachante.

M. Leduc, maire de Meudon, rétablit les faits. La Municipalité avait donné l'an dernier son agrément au choix d'un architecte-urbaniste. C'est l'Administration qui, sans doute pour de bonnes raisons, n'a pas voulu de ce candidat. Un autre vient d'être proposé à la Municipalité qui l'a aussitôt accepté en principe, mais avant de signer le contrat qui le liera à Meudon, M. Leduc attend d'avoir ses propositions et d'avoir pu les examiner. Or, il ne les a pas encore. La Municipalité n'a rien à se reprocher.

M. Huré confirme ce que vient de dire M. Leduc. Il rappelle brièvement quelles furent son action personnelle et celle de MM. Julien-Laferrière et Guislain pour aider à sortir de l'impasse. Il exprime sa conviction qu'on approche enfin du but.

M. Huré présente alors le Conférencier, M. Georges Poisson, dans les termes que voici :

.....

Mesdames, Messieurs,

Nous voici arrivés à la partie récréative et instructive de cette réunion.

M. Poisson va nous entretenir du passé du présent et du futur de ce département des Hauts-de-Seine qui entoure Paris d'un croissant verdoyant et boisé et auquel nous appartenons maintenant.

Je ne me donnerai pas le ridicule de

présenter notre Conférencier à un auditoire dont il est, et à très juste titre, plus connu que moi.

Je rappellerai seulement :

— D'abord qu'il est au Château de Sceaux le Conservateur du Musée de l'Île-de-France, un bien beau musée, dans un bien beau cadre et avec un bien beau nom;

— Ensuite que nous, Meudonnais, nous lui devons une gratitude particulière.

Nous la lui devons parcequ'il est l'au-

teur d'un ouvrage sur la banlieue de Paris où il a décrit les grandeurs et les curiosités de notre Cité en historien, en amateur d'art et en homme de lettres, et parce que depuis des années, comme Vice-Président de la Société des Amis de Meudon, il s'est appliqué, avec beaucoup de compétence et beaucoup de dévouement, à enrichir les collections et à aménager le cadre de notre Musée local, installé dans la maison de la veuve du grand Molière.

Cher M. Poisson, vous avez la parole.

Conférence de M. Georges Poisson sur " Le Passé, le Présent et le Futur du Département des Hauts-de-Seine "

Monsieur le Président, Monsieur le Député, Monsieur le Conseiller Général, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, Mesdames les Présidentes, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Je suis très touché des paroles que M. Joseph Huré a bien voulu prononcer à mon endroit, beaucoup trop flatteuses. Personnellement, à vos yeux, je ne veux avoir qu'un titre, c'est celui de factotum du musée de Meudon, de cette maison dans laquelle mes amis et moi nous nous transformons en peintre, en menuisiers, en carreleurs, en tapissiers, et pour laquelle nous voudrions tant recruter des amis. Mais ce n'est pas de Meudon que l'on m'a demandé de vous parler ce soir, c'est de ce territoire nouveau, d'une forme peut-être étrange, que nous appelons le département des Hauts-de-Seine. Ses limites toutes nouvelles enveloppent un territoire chargé d'histoire et nous allons faire ce soir, si vous voulez, comme un directeur d'usine désirent commémorer le cinquantenaire ou le centenaire de son établissement par une plaquette historique et demandant à un historien de profession d'écrire l'histoire de son établissement. Cet auteur, généralement, dépasse l'histoire de l'établissement même pour faire l'histoire du coin de terre sur lequel il se trouve. Nous allons découper dans la chair vivante de l'Île-de-France ces limites départementales qui nous semblent encore un peu abstraites.

Je passerai rapidement sur la préhistoire de ce territoire, non qu'elle soit inintéressante puisque notre terroir meudonnais est lui-même riche en gisements

préhistoriques et en monuments mégalithiques que vous avez souvent vus en vous promenant dans la forêt, pour arriver à l'époque gallo-romaine, qui nous a laissé la trace de son peuplement, en particulier dans le nom de nos communes. Tous ceux, dans notre département, qui se terminent en y, Issy, Neuilly, sont le souvenir d'anciennes villas gallo-romaines autour desquelles se sont petit à petit créées les premières agglomérations.

L'époque qui a suivi, la préromane, est évidemment beaucoup moins connue à nos yeux. Nous savons que l'évêché de Paris s'est constitué au cours du II^e siècle, que son premier titulaire a été saint Denis, mais c'est seulement vers le VII^e-VIII^e siècle que l'on peut se faire une idée d'ensemble du territoire. Nous constatons à ce moment-là que les anciens centres gallo-romains se sont multipliés, qu'ils sont devenus des villages, que chacun de ces villages appartient à un seigneur, souvent une communauté ecclésiastique, et que ce seigneur exerçait sur l'agglomération une autorité souvent assez rude. Les moines et les chanoines ont fait peser sur les paysans de notre région une domination financièrement oppressante et même quelquefois cruelle.

Ce n'est que par la suite que l'on commence à voir se différencier les différents systèmes de propriété, que l'on voit s'établir une distinction entre les terres propres du seigneur, que celui-ci faisait cultiver par ses serfs, et d'autre part les terres des paysans propriétaires de leurs biens, sur lesquelles le tenant du fief conservait

le droit de lever des impôts en argent, en nature ou en travail, ainsi que le droit de justice, ce droit symbolisé par les bois de justice plantés sur le territoire et qui se divisait lui-même en haute, basse et moyenne justice. Le seigneur se réservait l'usage de la haute justice, celle qui décidait des crimes, et laissait l'exercice des deux autres à ses vassaux.

En même temps, nous voyons dans ce haut Moyen Age le développement économique de la région : les moulins à eau et à vent se développent, les marchés, les foires se créent, et on voit dès cette époque commencer à s'établir la domination économique de Paris sur sa banlieue. Cette emprise qui s'exerce dans un rayon de 40 à 50 km, ce qui représente une journée d'homme à cheval, est déjà une chose faite dans le siècle qui précède la guerre de Cent ans, et elle s'est poursuivie jusqu'à nos jours. Les territoires de l'ouest de Paris sont traversés par les guerres, guerres étrangères, guerres civiles, accompagnées bien souvent de ravages causés par des bandes de mercenaires, et c'est dans les intervalles de ces guerres que l'on voit, symbole de paix, se construire de nouveaux monuments, des églises, dont nous avons encore certaines, à Bagneux, à Antony, des abbayes dont nous conservons des vestiges, au Mont-Valérien ou à Saint-Cloud puis, plus tard des châteaux, par exemple Madrid qui a laissé au moins son nom dans la topographie.

En même temps, la province d'Île-de-France commence à s'organiser au point de vue administratif et l'on constate que

la communauté villageoise manifeste une certaine existence et commence à avoir des représentants élus, aux pouvoirs d'ailleurs modestes. Ce sont le marguillier et le syndic, chargés de gérer le modeste patrimoine de la fabrique, la terre, les vignes et les prés appartenant à la paroisse, qui assurent l'entretien architectural de l'église et qui peuvent même, dans certaines circonstances, par exemple pour décider la levée d'une défense extraordinaire, convoquer l'assemblée générale des villageois. Cela se fait en général dans l'église et c'est donc un premier embryon de représentation populaire.

En même temps le système des prieurés et des propriétés se complique, car les seigneurs initiaux commencent à diviser leurs terres et ces dernières sont souvent acquises par des roturiers, qui voient là un premier chemin vers la noblesse. Acquérir une terre ne donne pas obligatoirement qualité de noble, mais c'est tout de même le premier pas et ainsi voit-on certains bourgeois qui passent petit à petit à l'anoblissement en acquérant des terres et des fiefs auxquels sont attachés certains privilèges seigneuriaux. Ce n'est d'ailleurs pas commode, car une des principales caractéristiques du noble est de ne pas payer la taille, et le gouvernement royal, toujours à court d'argent, hésite devant des anoblissements qui entraînent une diminution du nombre des impôts, et il le fait cher payer, de façon à pouvoir se rattraper, si j'ose dire « sur la bête ».

En même temps le pouvoir royal cherche de plus en plus à confisquer toutes les taxes possibles, les taxes jusque là levées par les seigneurs locaux et c'est en particulier le cas dans notre région. En effet, la province d'Île-de-France était sous l'ancien régime la seule qui n'eût pas d'états provinciaux, directement soumise au pouvoir central par l'intermédiaire d'un gouverneur et ce rappel historique est peut-être à faire dans notre temps où l'on parle de régionalisation et où, justement, c'est peut-être la région parisienne qui sera la plus difficile à créer parce qu'elle se trouve sous les pieds mêmes du pouvoir central.

En même temps que cette évolution seigneuriale, se produit une évolution paroissiale, car la circonscription religieuse est pour l'ancien régime notre seule donnée démographique quand, sur l'étendue d'une paroisse de l'époque, égale aux plus grandes de nos communes, se créait, en dehors de l'agglomération

principale, une église succursale, desservie par un vicaire ou par un chapelain, cela voulait dire que, sur le territoire même de cette paroisse, un hameau commençait à prendre de l'importance. Et quand cette succursale était érigée par l'évêque en paroisse autonome, quelquefois contre la volonté du curé, c'est que le hameau était devenu un village de suffisante grandeur et c'est ainsi, en quelque sorte par scissiparité, que se sont créées certaines de nos communes. Ainsi peut-on constater l'antériorité de certaines villes par rapport à d'autres. Aulnay, qui n'est plus aujourd'hui qu'un hameau, a engendré Châtenay d'où est né Sceaux, et nous avons ainsi une gradation dans le temps.

Les curés, d'ailleurs étaient souvent nommés par le seigneur du village et leur cure constituait, quelquefois depuis le XVII^e siècle, ce qu'on appelait une commende, dont le revenu était versé à un titulaire honorifique : le cas de Rabelais à Meudon est célèbre. Clichy, en revanche, a eu au siècle suivant un curé digne de ce nom, en la personne de saint Vincent de Paul.

Il faut d'autre part noter dans l'évolution de cette région la présence et la sollicitude constante du roi, qui ne pouvait se désintéresser de la proximité immédiate de sa capitale, d'abord par ses résidences, extrêmement nombreuses sur le territoire de notre département. C'est Clichy, Issy, Gentilly, Rueil pour les Mérovingiens, la Boursilière que mon ami Serge Pinson fouille en ce moment dans les bois de Verrières, pour les premiers Capétiens, Madrid, Meudon, Saint-Cloud, La Mâche, Villeneuve-l'Étang pour les Bourbons, Malmaison, Saint-Cloud pour les Napoléon, et, si on ajoutait les autres résidences royales d'Île-de-France, on pourrait tracer une sorte d'évolution de la demeure royale parallèle à l'évolution économique, seigneuriale et sociale de la région.

À l'origine d'ailleurs, ces résidences royales étaient pour les paysans de notre région une source de ruine plutôt que de profit. Les officiers du roi exerçaient le droit de prise, c'est-à-dire qu'ils réquisitionnaient tout ce qui était nécessaire pour le gîte royal et c'était une terrible épreuve. Par la suite, quand le roi, à partir de la fin du XVI^e siècle, cessera d'être un véritable nomade qui vivait sur le pays qu'il traversait — c'est d'ailleurs la raison de ses changements de résidences successifs, pour ne pas épuiser la région sur laquelle il vivait — quand le roi dispose d'un budget et d'un équipe-

ment personnels, alors au contraire la résidence royale deviendra pour l'habitant une source de profit et de prospérité. Le roi construisait des églises, faisait de larges aumônes, autorisait foires et marchés, et surtout sa présence seule, grâce à la cour qui l'entourait, développait l'activité économique du pays. À côté des châteaux royaux, il faut citer ceux des princes, des grands seigneurs, des ministres, des favorites, des femmes à la mode, des riches bourgeois, et, nous avons encore beaucoup de souvenirs et de vestiges non seulement de châteaux, mais de maisons de campagne : celle d'Armande Béjart à Meudon est une des plus charmantes. C'est dans une autre d'entre elles qu'au XVII^e siècle naquit à Issy l'opéra français.

De toutes ces demeures seigneuriales, les villages ont tiré profit et l'évolution est insensible depuis Mansart jusqu'à Richard Mique, qui mène du grand château, inconfortable mais somptueux, jusqu'à la petite maison, la « folie » raffinée, de dimensions restreintes mais extrêmement adaptée à la vie de l'époque, de même que l'art des jardins évolue depuis les grandes perspectives de Le Nostre à Meudon ou à Sceaux, jusqu'aux jardins paysages de Bellevue ou de la Folie Saint-James.

Il y a là une évolution architecturale et paysagiste passionnante à suivre, et c'est aussi une ère nouvelle, celle de l'ingénieur qui s'annonce quand, en 1772, Perronet, né à Puteaux, lance le pont de Neuilly et qu'il le lance non pas à titre d'architecte, mais à titre d'ingénieur : c'est vraiment une nouvelle conception qui commence à se faire jour.

En même temps quelques événements politiques marquent les dernières décades de l'ancien régime dans notre région. Henri III avait été assassiné à Saint-Cloud, c'est à Meudon que Henri IV avait appris cette mort qui faisait de lui le Roi de France, c'est à Sceaux que la duchesse du Maine avait réuni toute une cour littéraire dont nous avons gardé *Zadig* et *Micromégas*, et c'est depuis un couvent d'Issy-les-Moulineaux que le cardinal Fleury dirigeait la France. C'est dans les villages de notre région que demeuraient les Suisses du roi, les Suisses pour lesquels Louis XV avait fait construire à Rueil, à Courbevoie, de grandes casernes. À Gennevilliers eut lieu une des premières représentations du *Mariage de Figaro*, qui annonçait une nouvelle étape.

Si l'on veut se faire une idée, avant

la Révolution, de l'aspect sous lequel se présentait notre région à cette époque, il suffit de regarder cette carte, chef-d'œuvre de cartographie, que l'on appelle la carte des chasses, dressée par Jean-Baptiste Berthier, géographe de Louis XV, en collaboration avec son fils, Alexandre Berthier, plus tard maréchal de France. Sur cette carte, nous voyons très bien l'aspect de notre région : une campagne dont les reliefs, les coteaux de la Seine, les collines de Meudon, le Mont-Valérien, sont peut-être plus sensibles qu'aujourd'hui parce que non recouverts, une campagne sillonnée de routes parmi lesquelles on peut distinguer les anciens chemins ruraux, très sinueux parce qu'ils contournent les propriétés, et les grandes routes royales de chasse tracées de façon rectiligne à travers la campagne. Jetés en poussière sur ce quadrillage, les villages, petits noyaux à un carrefour de chemins, entourés de cultures, serrés autour de leur église et largement environnés de bois.

Ces cultures, que sont-elles ? Les laboureurs de cette époque sèment des céréales, le blé, mais aussi en plus forte proportion qu'aujourd'hui, le seigle, l'orge, l'avoine, le millet, les oléagineux (colza, navette), les plantes fourragères; la culture des légumes, très importante aux abords de Paris, qui alimentent directement la capitale. La pomme de terre n'apparaît, au moins comme aliment, qu'à la fin du XVIII^e siècle, dans la plaine des Sablons, à Neuilly. Enfin, sur tous nos coteaux de l'ouest parisien, la vigne tient une place capitale; on fait du vin à Bagneux, à Meudon, à Suresnes, à Courbevoie, petit vin âpre, sec, peu chargé en alcool, piquette alors très appréciée puisque l'on dit même que les vigneron de Bourgogne et de Champagne, les années de mauvaise récolte, venaient acheter les vins de Meudon ou de Suresnes, qu'ils allaient revendre chez eux sous l'étiquette de Bourgogne ou de Champagne. L'industrie est bien sûr peu importante et présente un caractère artisanal. On peut citer les manufactures de céramique de Sèvres, de Saint-Cloud, de Sceaux, de Bourg-la-Reine, la verrerie de Meudon, les manufactures royales de cires de Bourg-la-Reine et d'Antony, et, sur tout le plateau calcaire du sud-ouest, de nombreuses carrières d'où l'on extrait la pierre et le plâtre avec des moyens rudimentaires. Des gravures nous montrent ces énormes roues de carriers sur lesquelles les ouvriers grimpaient comme des écureuils pour actionner le treuil qui faisait

monter la pierre. Notons encore la présence, dans la vallée ouest surtout, de Meudon à Neuilly, de nombreuses blanchisseries.

Si l'on regarde encore la carte de la région, l'on s'aperçoit que, entre les villages, dans les campagnes, disséminés dans les champs, nous avons de petits boqueteaux de plan régulier, carré ou rectangulaire. Ce sont ce qu'on appelle les remises de chasses. Remises qui sont là pour que le gibier puisse s'y réfugier et que les cultivateurs n'ont absolument pas le droit de toucher. Vous savez que les chasses étaient un des gros griefs des villageois de nos contrées contre le roi et les seigneurs; un grief était la chasse, un autre était le colombier. Le seigneur avait le droit de posséder un colombier, d'où les pigeons s'envolaient, allaient manger les récoltes des paysans d'alentour, et ceux-ci n'avaient pas le droit de chasser ces pigeons ni même de les effrayer. Il fallait qu'ils laissent manger leur grain sans rien dire et quand on lit les cahiers de doléances de 1789, cette revendication contre les colombers revient extrêmement souvent.

En effet, en 1789, la convocation des Etats Généraux a donné l'occasion à tous les habitants de notre région d'exprimer leurs doléances dans des cahiers que nous avons conservés et dont la lecture est extrêmement attachante et instructive. On s'aperçoit à les lire de la maturité politique qu'ils manifestent, et de la modération des demandes : pas une municipalité de la région n'a demandé la suppression des impôts, mais seulement leur unification, leur meilleure répartition, la suppression de certaines taxes iniques comme la gabelle, et personne non plus ne s'est plaint de son seigneur, mais seulement des privilèges les plus injustes comme les colombiers, les moulins ou le pressoir seigneurial. C'est essentiellement contre les abus que les paysans se sont élevés : arrestations arbitraires, mauvaise répartition des charges, inégalité des poids et mesures, chasses seigneuriales, etc. et certains cahiers se sont élevés jusqu'à la haute politique.

Ce terroir d'Ile-de-France, un des premiers soucis de la Révolution, de la Constituante, va être de le redistribuer et de supprimer cette province d'Ile-de-France, de forme assez hybride, pour lui substituer un régime administratif plus logique, et il n'est peut-être pas sans intérêt, à une époque où nous avons vu mourir la Seine et la Seine-et-Oise, de se souvenir comment elles ont été créées. Car

il y a eu beaucoup de discussions à la Constituante sur ce point. Quand il s'est agi de fixer les limites autour de Paris il y a eu trois opinions. La première était de faire de la seule ville de Paris un département autonome. C'est la solution qui a fini par être adoptée il y a deux ans, avec 150 ans de retard. La seconde était de faire de Paris un département étendu, comprenant Versailles, Corbeil, Meaux, Pontoise : c'est notre District. Enfin, la troisième, celle à laquelle on a fini par s'arrêter, était de former le nouveau territoire de toutes les communes se trouvant à l'intérieur d'un cercle de quinze kilomètres comptés à partir de Notre-Dame, c'est-à-dire en gros la zone d'où provenait le ravitaillement de la Cité, le jardin maraîcher de Paris en quelque sorte; c'est finalement à cette solution, qui avait été proposée par Du Pont de Nemours que l'on s'est rallié et ainsi le département de la Seine naquit et vécut 170 ans sur l'idée du fondateur de l'industrie américaine.

Je dois dire d'ailleurs que cette règle, aussitôt énoncée, a connu des exceptions. Pour ne pas priver Versailles des communes qui faisaient partie de ses environs immédiats, à cause de leurs propriétés royales qui avaient toujours été dans sa dépendance, il fut décidé que Meudon, Saint-Cloud et Sèvres resteraient en Seine-et-Oise. Et par marque de défiance (vous savez que toute l'organisation administrative, révolutionnaire d'abord et impériale ensuite, a été bâtie en quelque sorte contre Paris), on a décidé d'enclaver complètement le département de la Seine dans celui de Seine-et-Oise, anomalie administrative, et source de difficultés qui ont duré 170 ans.

En dehors de ça, la Révolution dans nos régions a été assez paisible; quand on lit les registres municipaux, on rencontre beaucoup plus de fêtes populaires, de réjouissances d'inspiration révolutionnaire, que d'emprisonnements et surtout d'exécutions. Une des victimes les plus illustres fut Condorcet, à Bourg-la-Reine.

La République fit fabriquer ses balcons militaires à Meudon, sous la surveillance de Choderlos de Laclos et de Conté, Bonaparte conquît le pouvoir à l'Orangerie de Saint-Cloud et médita à Malmaison les grands projets du règne, tandis que son ennemi Chateaubriand s'enfermait dédaigneusement à la Vallée aux Loups. Mais la paix de nos campagnes va être bientôt troublée par les deux invasions successives qui font suite à l'Empire.

Radio - Télévision - Transistors
Electro-Ménager



Distributeur officiel : Philips, Grundig, Acer,
Frigidaire, Therm'x, Calor, Vedette, etc... —



S^{té} A. PARENT

17, Rue de la République, Meudon
Téléphone 027-13-35

Service après vente garanti
DÉPANNAGES RAPIDES
ELECTRO-MÉNAGER

Entreprise générale
d'électricité

Garage Rabelais

CITROËN

MEUDON-VILLE
MEUDON-LA-FORÊT

SERVICE COMMERCIAL
ATELIERS
STATION SERVICE

31 et 33, Bd des Nations-Unies
MEUDON Téléph. 027-15-41

 **eubles
Wener et fils**

111, Rue de Paris (derrière l'Eglise)
MEUDON - Tél. 027-13-53

Productions : Gascoin, Epeda, Ducal
Simmons, Zol, Féro.

GARANTIE DES MARQUES
GARANTIE DES PRIX

Ensuite la Restauration ramène la paix, instaure dans toute la région parisienne un régime paternaliste, à base de notabilités locales, généralement d'ailleurs bons administrateurs, aux idées un peu étroites. La Monarchie de juillet, qui fit revenir au port de Courbevoie les cendres de Napoléon commença à apporter des modifications dans la région parisienne, en particulier par la création des chemins de fer. La création successive de la ligne Paris-Le Pecq en 1837, de Paris-Versailles par la rive droite en 1839, en 1840 par la rive gauche, vont apporter un bouleversement considérable et vont en même temps donner naissance à la croissance industrielle de cette banlieue parisienne. La jonction, la superposition, en quelque sorte, de la voie ferrée et de la voie fluviale, jointes au bon marché des terrains, vont attirer les entreprises de toutes sortes et c'est ainsi que dans la seconde moitié du XIX^e siècle vont commencer à se créer les vastes cités ouvrières de Gennevilliers, de Boulogne, de Levallois, du bas Meudon, qui, si elles vont développer la situation économique du pays, vont aussi apporter l'enlaidissement du paysage et l'injustice sociale. Des quartiers bourgeois se créaient par ailleurs, en particulier à Neuilly, par suite de l'immense domaine des Orléans, confisqué par Napoléon III : le premier vol de l'Aigle, avait dit Victor Hugo.

L'industrialisation, jointe à l'exode provoqué par l'annexion à Paris des communes suburbaines en 1860, fit augmenter la population de notre banlieue à un rythme important : certains villages doublèrent de population entre le début et la fin du second Empire. Les classes populaires se virent rejetées à la périphérie : c'est de cette époque que date la scission entre prolétariat et bourgeoisie. Ainsi vit-on se juxtaposer, dans notre région, une population laborieuse et une population bourgeoise, dont les « zones » sont encore, dans notre département, assez marquées. En même temps, Nanterre continuait à fabriquer ses galettes et célébrer ses pompiers, Neuilly voyait passer Baudelaire et Ville-d'Avray travailler Corot.

Cette époque devait s'achever tragiquement : la guerre franco-allemande allait être cruelle pour notre région. Malmaison, Buzenval, Montretout virent des combats acharnés. D'autres villages subirent des bombardements, des incendies : Saint-Cloud fut entièrement détruit. Tous se trouvèrent soumis à l'occu-

pation des troupes de l'un ou l'autre camp et, la guerre étrangère terminée, ce furent pour beaucoup de communes (Courbevoie, Neuilly, Issy, Clamart) de nouveaux combats, de nouveaux troubles, de nouveaux deuils aux jours sanglants de la Commune. Les châteaux de Saint-Cloud et de Meudon disparurent dans la tourmente, le premier totalement, le second, par une transformation architecturale discutable, mué en observatoire.

Les combats ayant cessé, les villes se mirent à réparer leurs édifices, et notre région entama l'avant-dernier chapitre d'un passé que nous avons tendance à considérer comme idyllique. C'est l'époque de Robinson, des canotiers, des impressionnistes, des bicyclettes de forme attendrissante et, bien sûr, des premières voitures : en 1883 démarrèrent à Puteaux les usines de Dion-Bouton. Les premières industries s'installèrent. La population continua d'augmenter et des pavillons résidentiels commencèrent à s'installer dans les sites les plus agréables. Il y avait là le début d'une évolution qui portait en germe bien des dangers, et qu'il eut fallu contrôler. Mais l'époque n'était pas au dirigisme. Les lotissements provoquèrent la naissance de nouvelles communes : Bois-Colombes, la Garenne, Malakoff.

Ce paysage des Hauts-de-Seine où rêvait Alain Fournier (Sceaux) où travaillait Rodin (Meudon), où peignait Jacques Villon (Puteaux), se voit après la guerre de 1914 transformer radicalement. Il faut citer certains chiffres flagrants :

De 1920 à 1930, donc dans un très court laps de temps, l'agglomération parisienne a littéralement éclaté. Alors qu'en 60 ans, de 1850 à 1914, on peut estimer qu'à peine 3.000 hectares avaient été lotis, en 10 ans on a vu plus de 15.000 hectares de lotissement (1 fois et demie la superficie de Paris) se constituer, sans aucun plan préalable. La grande faute de la III^e République dans ce domaine a été d'avoir laissé la banlieue se transformer seule alors qu'il eût suffi sans débours d'édicter des lois précises d'urbanisme destinées à gouverner une croissance désordonnée...

... Rien à cette époque ne fut prévu, ni l'extension des voies de circulation, ni la sauvegarde des espaces verts, ni la séparation des zones industrielles et résidentielles, ni l'isolement de chaque commune par rapport à sa voisine. Il en résulta un immense gâchis où des pavillons de toutes formes, de tous styles, médiocres

quand ils ne sont pas hideux, trop rapprochés les uns des autres, pourvus de jardins de dimensions microscopiques, se mêlent à des usines, à des voies de chemin de fer, à des ensembles administratifs, tandis que des édifices historiques, des parcs, réserves de places de verdure, d'air, centres touristiques, exemples de beauté et d'harmonie, disparaissaient, démembrés, morcelés, défigurés et finalement anéantis.

La faute en était évidemment aux trafiquants, qui se mettaient à l'affût des grandes propriétés qu'ils acquéraient souvent pour une bouchée de pain, qui traçaient au cordeau des lots minuscules, les vendaient à des prix très étudiés, et laissaient les malheureux mal lotis — le mot date de cette époque — campés dans des quartiers desservis par des routes non goudronnées, sans gaz, sans électricité, sans tout à l'égout, sans eau ou quelquefois avec trop d'eau, car les terrains inondables avaient fait l'objet des mêmes spéculations et les communes, déjà économiquement déséquilibrées par cet afflux de population, étaient dans l'incapacité d'entreprendre les gigantesques travaux de viabilité et d'alimentation nécessaires. Ainsi naquirent les quartiers que vous connaissez tous, cette sorte d'urbanisation mal comprise qui faisait pleurer les poètes. Je vous demande la permission de vous citer quelques vers d'André Berry :

*L'étroit sentier là-bas n'est plus le même
Où la fermière en de beaux jours éteints
Nous apportait des fromages à la crème
Dans son hacquet orné de trèfles peints.
Le pré Renard et le pont des Couronnes
L'enclos Paquin, le chemin des cailloux
Ont oublié les syllabes mignonnes
Des noms gâteaux qu'ils n'avaient que
 {pour nous.
Regardez-moi, mes yeux sont encore
 {rouges
D'avoir revu couverts de noirs coronas
Ces champs, témoins de nos jeux de
 {Peaux Rouges
Où d'une lieue on voyait nos perrons.
Ma Seine claire est un égout d'eaux
 {grasses
Bien que les ans aient augmenté mon
 {poids
Je ne sens plus fléchir lorsque je passe
La passerelle aux cinq marches de bois.
L'humble veilleur sur sa tour de feuillage
Ne surgit plus, la trompette à la main,
Pour annoncer le train à deux étages
Qu'un faible feu poussait vers Saint-
 {Germain.*

MEUDONNAIS

achetez à Meudon, c'est votre intérêt ...

et favorisez de préférence nos annonceurs et amis

DROGUERIE

C A D E A U X

Ménage - Vaisselle
Verrerie Plastique
Brosserie - Entretien
Peinture - Papiers peints
Quincaillerie - Electricité

Maison HUTTE

35, rue de la République
92 - MEUDON

Tél. : 027-13-81

HORLOGERIE

BIJOUTERIE

ARTICLES POUR CADEAUX

Concessionnaire Jaeger, Zénith, Lip, Yéma
Atelier de réparations rapides et soignées

GÉNEAU

22, rue de la République
92 MEUDON - Tél. 027-12-09

C.C.P. Paris 15526-96 - R.C. Versailles 66 A 1213

COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ

Tél. : 027-12-01

Salles de Bains - Chauffe bains, Chauffe eau à gaz et électriques

DÉPOSITAIRE

BRANDT - LINCOLN - AIRFLAM

POTÉZ - FRIGÉCO - THOMSON

Réchauds - Cuisinières et Chauffage gaz

L. WACQUANT

ENTREPRENEUR

27, rue Marcel-Allégot, BELLEVUE - 92 MEUDON

En résumé, malgré les efforts de maires ou d'administrateurs lucides malheureusement isolés, un mot symbolise notre banlieue de 1900 à 1935 environ : l'anarchie.

« Pauvre banlieue parisienne, écrira en 1941 Louis Ferdinand Céline, païlasson où chacun s'essuie les pieds, crache un bon coup et passe, qui pense à elle ? personne. »

Et pourtant des efforts timides commençaient à se faire jour; des lois, loi Sarraut, loi Loucheur, loi d'organisation de la région parisienne, commençaient à essayer de mettre un peu d'ordre dans le chaos. Des municipalités nouvelles animées par des maires de grande classe, comme Sellier à Suresnes, Morizet à Boulogne, s'efforçaient de promouvoir une politique urbanistique. Le département de la Seine de son côté, lançait une politique d'acquisition d'espaces verts en achetant le domaine de Sceaux, les jardins Kahn à Boulogne, le parc Henri-Sellier à Robinson.

Tout cela n'était encore que des tentatives locales mal reliées quand la guerre une fois de plus éclata. Chaque commune, moralement resserrée autour de sa municipalité, dispensatrice de bons de nourriture, de vêture et de chauffage, vécut la vie difficile et ralentie des années d'occupation. Les bombardements à Boulogne en particulier, s'ajoutèrent à l'horreur de la situation. Pendant ce temps le Mont-Valérien devenait un haut lieu tragique de la foi et de l'espoir. Août 1944 apporta, dans nos banlieues comme à Paris, des jours de gloire, mais aussi de deuil et de drames.

Les problèmes qui se posaient après la guerre concernant notre région, comme tous les environs de Paris, étaient innombrables. Le premier, le plus important, était celui de la construction car une des plus graves crises du logement connues s'était abattue sur la région. Et il faut bien dire que pendant longtemps les moyens envisagés pour résoudre ce problème furent rarement à la hauteur des circonstances.

Après avoir prôné une étatisation à outrance, un dirigisme urbanistique rigoureux initiateur de plans grandioses parfaitement réalisables dans l'état du budget, ce qui amena l'immobilisme, on fut presque amené à partir de 1950 environ, à décider de construire n'importe où n'importe comment, en lotissant les derniers espaces verts vacants, et en traquant les terrains libres. Et certaines communes furent prises à ce moment-là, de gigan-

tisme. On vit certains responsables municipaux se glorifier de l'augmentation de la population et dire « Cette année, nous avons 25.000 habitants, l'année prochaine nous en aurons 30, l'année d'après, 35 »; et bien souvent ils ne comprenaient pas les dangers d'une telle politique. Or, on ne répètera jamais assez que Paris est la ville la plus dense du monde, que chaque Parisien dispose de 5 m² de verdure contre 9 à Londres et 50 à Washington, record bien peu enviable vous me l'avouerez, et que, par conséquent, le but des communes de la banlieue doit être, non pas d'atteindre le niveau démographique, mais de servir de contrepoids, de servir en quelque sorte, d'épaule à cette trop grosse masse de la région parisienne. Et cette idée finit tout de même par se faire jour. On comprit, vers 1956 à peu près, que de piquer au hasard des immeubles isolés entre les mailles d'un tissu pavillonnaire, de surajouter des éléments d'habitat collectif dans un ensemble, cohérent sinon toujours esthétique, d'habitats individuels, était une hérésie urbanistique, et que, de plus, les résultats obtenus étaient insuffisants pour pallier la crise du logement.

A ce moment-là, les Pouvoirs Publics décidèrent de catalyser ce mouvement de construction impossible à stopper, en créant sur des espaces libres non pas des immeubles isolés, mais des quartiers entiers, véritables villes de 20 à 40.000 habitants, ordonnées suivant un plan d'ensemble et recevant du même coup l'infrastructure nécessaire. Ce furent les *grands ensembles*, implantés sur d'anciennes zones de culture, à Bagneux, à Fontenay-aux-Roses, à Meudon-la-Forêt, ordonnés suivant un plan masse auquel les architectes s'efforcèrent de donner un style qui puisse plus tard représenter celui de notre époque. Ces grands ensembles sont souvent discutables sur le plan esthétique et le sont quelquefois aussi sur le plan social. Cette architecture planifiée ne satisfaisant que des besoins, et pas tous, engendrera souvent chez ses habitants un sentiment concentrationnaire que certains écrivains ont dénoncé à juste titre. Des problèmes sociaux dramatiques se sont posés, en particulier chez les adolescents. D'autres problèmes de transport, d'équipement administratif ont surgi. La formule, cependant, semble bonne dans son principe et perfectible par une infrastructure soignée tenant compte du corps et de l'âme.

En même temps, notre département était le théâtre de la plus vaste entreprise

d'urbanisme jamais réalisée, celle du réaménagement complet de la région de la Défense. Autour du CNIT s'ordonnera, commence déjà à s'ordonner tout un quartier. Des logements, bureaux, administrations, seront répandus en grands volumes disposés de façon volontairement dissymétrique de part et d'autre de l'avenue de la Défense transformée en promenade jalonnée de jardins et où toute la circulation se fera souterraine. Ce sera un immense quartier de 900 hectares, technique, fonctionnel, ordonné, gigantesque, majestueux, manquant de chaleur, et ainsi bien à l'image de notre époque.

En 1959, à l'avènement de la V^e République, le futur département des Hauts-de-Seine se présentait comme une zone mi-résidentielle, mi-industrielle où les communes étaient la plupart du temps soudées entre elles, mais qui conservaient de précieux espaces libres ou verts. Cette zone faisait partie de l'agglomération restreinte définie par les démographes, et où s'imposait de la façon la plus criante la caducité des limites administratives. Il fallait absolument revoir cette question des départements de la Seine et Seine-et-Oise et refaire des limites administratives à l'échelle de l'actualité. Il y eut beaucoup de discussions sur cette réforme qui fut préparée en comité restreint; je vous indique simplement au passage qu'il y avait deux théories possibles : celle de créer autour de Paris des départements en étoile, en forme de parts de tarte si vous voulez, ou bien conserver la Seine-et-Oise dans ses limites extérieures et la Seine un peu rectifiée, et à l'intérieur de la Seine et la Seine-et-Oise, redécouper, en quelque sorte subdiviser en six départements, trois dans la Seine et trois dans la Seine-et-Oise; c'est le parti qui a été adopté.

Il est certain que tout fractionnement est arbitraire surtout dans un tissu urbain aussi dense que le nôtre, et qu'il est très difficile de trancher sans provoquer des contestations. Bien sûr, pour s'en tenir à notre département, il peut paraître paradoxal de séparer Argenteuil et Bezons de Gennevilliers et de Colombes, Chaville de Viroflay, ou Vaucresson de la Celle-Saint-Cloud; il est bien certain qu'il fallait couper à un endroit ou à un autre et une limite administrative ne peut être qu'arbitraire. Ainsi a-t-on créé ce département en forme de haricot ou de croissant, composé de 36 communes, s'étendant sur 175 km² et comptant 1.400.000 habitants, et en population le 3^e de France.

JEAN - PIERRE

coiffeur

MESSIEURS - DAMES

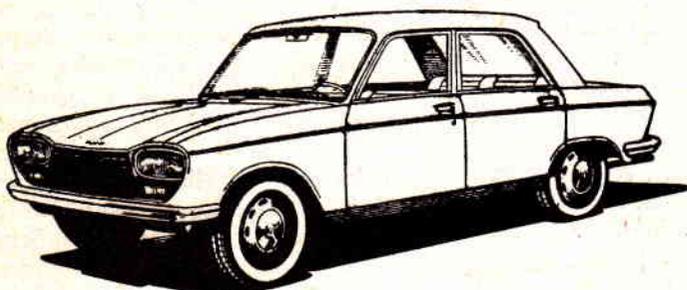
Permanente - Mini-Vague - Mèches décolorées - Coupe spéciale fillette

3, rue Pierre-Wacquant - Tél. 027 92-66

Salon ouvert toute l'année

COUSSEDIÈRE & C^{ie}

EXCLUSIF



pour MEUDON-BELLEVUE - MEUDON-LA-FORÊT
STATION-SERVICE - ATETIER SPÉCIALISÉ
PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE

2 ter, rue Banès, Meudon - Tél. 027-12-25

Cabinet

J. PILLOT

Toutes Assurances

Votre Assureur

C^{ie} La Providence

Vie -- Accidents

Vol -- Incendie

**28 bis, rue de la République
Meudon**

Tél. 027-16-13

Etabl. LEFÈVRE

ex Radio Bellevue

21, Boulevard des Nations-Unies

Tél. 027-10-56



Dépositaire :

Téléavia, Schneider, Clairville, Radiola,
Océanic.

Electro-Ménager :

Hoover, Candy, Zanussi.

DÉPANNAGES TOUTES MARQUES

Ces départements ont démarré le 1^{er} janvier 1968 mais en même temps se pose la question de leur coordination car il se trouve qu'après avoir taillé il faut penser sur un autre plan à recoudre. C'est la tâche du District de Paris que d'essayer de coordonner les efforts de ces différents morceaux de l'agglomération.

En effet, par l'évolution même des événements, la région parisienne s'est trouvée, bien tard d'ailleurs, acculée au dirigisme.

Il devient absolument nécessaire aujourd'hui, que ce soit une démarche intellectuelle qui plaise ou qui ne plaise pas, de prévoir, de planifier, d'harmoniser. Encore faut-il que ce dirigisme s'exerce non seulement dans la construction, mais dans la prévention : hébergement des mal logés, mais aussi mesures contre l'entassement, et le gigantisme mal compris. Rocades le long de la Seine pour la circulation, mais aussi protection des arbres du bois de Saint-Cloud contre l'arrachage et l'élagage intempestif, autoroute et voies express mais aussi chemins pour piétons et itinéraires de tourisme. Et à ce propos, pourquoi ne pas reprendre le vieux projet de « route des parcs », itinéraire touristique reliant Sceaux, Saint-Cloud, Malmaison, Saint-Cucufa ?

Et l'on peut continuer : construction d'édifices révolutionnaires certes, mais défense, mise en valeur, exploitation rationnelle des monuments anciens, et en ce qui concerne ces derniers, il y a lieu de ne pas perdre de vue que la préservation et la sauvegarde y sont avant tout des questions d'affectation. Sauvegarder un monument, ce n'est pas mettre une barrière tout autour, en disant : « Vous n'y toucherez pas », c'est faire qu'il continue à être intégré à la vie. Le monument ne peut être sauvé que s'il joue un rôle, un rôle même différent de celui pour lequel il a été créé, et c'est dans ce cas que l'on pourra demander à la collectivité les sacrifices financiers nécessaires.

Disons encore, pour reprendre ce dictionnaire : édification de grands ensembles, puisque nous y sommes obligés, mais protection et création d'espaces verts par l'adoption d'une politique cohérente de protection des sites. Jusqu'ici, il faut bien le dire la commission des sites, et je suis payé pour le savoir depuis dix ans que j'y figure, a souvent fait du complexe, cédant trop facilement devant les impératifs qu'elle croyait catégoriques, et se faisant ainsi le défenseur de causes qui n'étaient pas les siennes. On

voit très souvent à la Commission des Sites, d'un côté quelqu'un qui vient dire : « Il faut que je construisse un hôpital, une route, un transformateur » etc. et de l'autre côté de la table celui qui est chargé de conserver et de défendre, et c'est ce dernier qui répond : « Ah oui évidemment, là il y a un cas de force majeure, je suis bien obligé de m'incliner », alors que son rôle à lui est de défendre, et c'est ensuite le rôle du pouvoir d'arbitrer entre ces intérêts divergents.

Et d'ailleurs, il faut bien dire que nous ne demandons pas grand chose. Pour prendre les anciens chiffres de la Seine-et-Oise, la superficie des territoires de cet ancien département protégée au titre des sites, correspondait à même pas 2 % de la superficie totale du département. On pourrait donc dire que sur ces 2 %, *on ne construira à aucun prix*. Vous avez encore 98 % pour loger ce que vous avez à loger.

Je vous citerai un exemple : pendant cinquante ans environ, l'administration militaire a « gelé » un certain nombre de points du territoire. Elle disait « cette colline, ce col, ce cap, cette chaîne de montagnes font partie du plan de défense 1895, modifié 1911 : vous n'y toucherez pas ; il n'y a pas de prétexte de transformateur, de ligne de force, d'hôpital, de routes, qui tiennent, c'est absolument sacré ». Pourquoi les questions culturelles, qui me paraissent aujourd'hui aussi importantes que l'étaient les questions militaires pour nos grands-pères ne bénéficieraient-elles pas aujourd'hui d'une même protection a priori, d'une protection absolue ? Malheureusement je peux vous dire que nous n'en sommes pas là. Nous assistons toujours aux saccages et à la disparition des ensembles harmonieux façonnés par l'alliance de la nature et de l'homme et, dans ces dernières années même, nous avons vu dans notre département, disparaître la propriété de l'éditeur de La Fontaine à Fontenay-aux-Roses, la caserne de Courbevoie, beaucoup des restes du château de Bellevue, la Folie Regnault à Châtillon, l'église de Puteaux, le parc de Béarn à Saint-Cloud, livré au lotissement par celui dont on attendait le moins un tel geste. Eh bien, il faudrait absolument clore définitivement cette liste car en ce domaine c'est un combat au nom de l'irremplaçable.

En effet, à notre époque, les monuments et les sites sont *la seule chose irremplaçable*. Et notre patrimoine à tous.

C'est dire que nous souhaiterions que le département des Hauts-de-Seine affirmât sa vocation culturelle. Cette région qui a été celle de sainte Geneviève, de Colbert, de Chateaubriand, de Balzac, de Baudelaire, de Corot, de Carco, de Péguy, de Jacques Villon, ce département qui est encore celui de Dunoyer de Segonzac, de Louis de Broglie, de Jean Anouilh, de Jean Rostand, ce département qui possède les châteaux de Sceaux, de Meudon, de Malmaison, d'Asnières, de Neuilly, la Vallée aux Loups, la maison d'Armande Béjart, les parcs de Saint-Cloud, de Ville-d'Avray, de Bécon, mais aussi le port de mer de Gennevilliers, l'Institut Français du Pétrole, le Mémorial du Mont-Valérien, la tour Nobel, ce département se trouve à la tête d'un capital architectural et culturel de première importance, digne d'être exploité pour le plus grand profit de tous. En matière de musées — le département des Hauts-de-Seine n'en compte pas moins de 17 — de bibliothèques, d'expositions, de tourisme pour Français et étrangers, de maisons de la culture, de théâtres, d'espaces verts, de mise en valeur des monuments et des sites, la nouvelle circonscription a un rôle capital à jouer. L'action des sociétés historiques locales peut être également renforcée et coordonnée et je rêve d'un fichier central des sociétés culturelles des Hauts-de-Seine qui assurerait leur propagande et la diffusion de leurs manifestations.

Je voudrais donc dire avec toute ma conviction qu'il ne faut pas que les Hauts-de-Seine soient un département dortoir, mais au contraire un pays de culture, ouvert et intégré à la vie, de culture débouchant, car le passé et le présent forment un tout, sur l'urbanisme et sur l'architecture, pour donner au département des Hauts-de-Seine un visage un peu différent de celui des voisins, afin de lutter contre cette terrible uniformisation du monde moderne qui est source de sclérose et de désespoir.

Alors, on peut rêver à l'avenir. Verrons-nous jaillir dans notre département les formes nouvelles créées par les novateurs d'aujourd'hui ? L'insipide parallélépipède de béton dont nous sommes submergés, cédera-t-il la place aux volumes en fer de lance, en lentille, qui uniront le calcul mathématique au rappel des formes douces de la nature ?

Ce département qui n'est encore nouveau que par son découpage, sera-t-il dominé par des immeubles-tentes, arriérés au sol par des câbles, par des maisons

gonflables à coupoles pneumatiques, par les cités en forme de cône de Paul Maymont, en forme de verre à pied de Claude Parent, par les villes-ponts de Yona Friedman ? Verrons-nous la banlieue parisienne à trois étages, le sous-sol consacré à la fonction matérielle, le rez-de-chaussée à la détente et à la circulation, l'espace au travail et au repos ? Au fond, tout cela est à portée de notre main, et il convient peut-être de ne pas manquer de le saisir pour éviter que ces rêves d'aujourd'hui ne nous laissent plus tard que le goût de cendres des occasions perdues.

Si, comme le dit Michel Ragon, l'architecture est aujourd'hui une porte ouverte sur le merveilleux réalisable, dont nous avons plus que jamais besoin. Au fond, les réformes administratives ne valent

que ce qu'en font les hommes, et nous savons déjà que ceux qui en sont chargés sont de bonne volonté.

Le magnifique exposé de M. Poisson est applaudi longuement par toute la salle.

M. Huré remercie alors le conférencier en ces termes :

« Cher Monsieur Poisson,

« Les applaudissements qui ont salué votre exposé montrent comme il a été apprécié de tous ceux qui l'on entendu... Je vous remercie vivement de leur avoir procuré une nourriture spirituelle d'aussi haute qualité. Je vous remercie aussi d'avoir éclairé sur leur nouvelle famille

les enfants des Hauts-de-Seine que nous sommes devenus, de leur avoir, de nous avoir, si je puis dire, donné des ancêtres. Je vous remercie enfin de nous avoir autorisé à faire enregistrer votre conférence. Ainsi son texte pourra être publié dans le prochain numéro de notre Bulletin et nous pourrons le lire à tête reposée et fixer dans notre mémoire l'essentiel de ce que vous nous aurez appris. Nous étions déjà fiers de notre Meudon. Grâce à vous, nous le sommes maintenant de notre département. Encore merci. »

M. Huré remet à M. Poisson, au nom du Comité, une gravure représentant le parterre du Château de Meudon.

La séance est levée à 18 heures.

COMITÉ DE SAUVEGARDE
DES SITES DE MEUDON

6, rue de Bel-Air,
92 - MEUDON

BUT :

- Sauvegarder ce qui reste de verdure à Meudon et aux environs.
- Obtenir des Pouvoirs Publics que soient protégés les sites situés sur la Commune, son patrimoine historique et son caractère traditionnel.

BULLETIN D'ADHÉSION (ou de renouvellement)

M. (Nom)

Prénom

Adresse

Téléphone

Profession

désire participer à l'action du Comité de Sauvegarde et demande à être inscrit comme membre

Date :

Cotisations : Membre Bienfaiteur : 50 F par chèque ou mandat au nom du Comité de Sauvegarde
Membre Actif : 10 F des Sites de Meudon-Bellevue, C.C.P. PARIS - 22.465 - 15.
Membre Adhérent : 2 F